

## ARTICLE 1 : ACCES AUX PISTES

Ce bike park a été réalisé et financé par le club **VTT PIRATE BIKE** en accord et sous convention de partenariat avec **L'OFFICE NATIONAL DES FORETS** gestionnaire du terrain.

L'accès au bike park est soumis aux dispositions du présent règlement. En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance de ce règlement et en accepter toutes les conditions.

L'ensemble du bike park est ouvert à tout pratiquant toute l'année . **L'accès est strictement interdit les jours de chasse** (dates affichées sur le panneau), et les **jours de risque incendie élevés**.

L'utilisation des pistes se fait **sous l'entière responsabilité de l'usager** qui doit être couvert par une assurance responsabilité civile afin de couvrir les dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer. Il est conseillé à celui-ci de vérifier sa couverture d'assurance en cas de dommage individuel.

Les pistes sont classées selon leurs difficultés techniques, et en fonction de leurs tracés topographique (voir plan des pistes).

Une piste ne peut forcément pas se réduire à un seul niveau de difficulté, il est donc impératif d'observer la plus grande prudence avant de se lancer. Pensez à ne jamais se surestimer sur un passage!

- **Parcours vert** = parcours très facile
- **Parcours bleu** = parcours facile
- **Parcours rouge** = parcours difficile
- **Parcours noir** = parcours très difficile

## ARTICLE 2 : LE PORT DES PROTECTIONS

**Le port du casque est obligatoire !**

Le port d'équipements de protection individuelle est vivement conseillé pour tous les usagers : casque intégral, genouillères, gants, coudières, dorsale...

## ARTICLE 3 : LA PRATIQUE SUR LES PISTES

- **L'utilisation des pistes se fait sous l'entière responsabilité des usagers.**
- Tout matériel laissé par son propriétaire sans surveillance sur le site restera sous son entière responsabilité.
- Les pratiquants de VTT devront veiller à ne pas créer de danger pour eux mêmes et pour tout autre utilisateur du site (piétons...). Ils devront toujours faire preuve de prudence en adaptant leur vitesse aux circonstances, notamment aux croisements de chemins que propose le site. En aucun cas les cyclistes ne sont prioritaires sur d'autres usagers en dehors des pistes propres et de manière générale sur l'ensemble du site.
- Le respect de la signalisation est une obligation .
- Il est obligatoire de ne jamais rouler seul (2 vttistes sont requis) et d'avoir un moyen de communication.
- Les pistes du bike park sont entretenues par le club VTT PIRATE BIKE : un contrôle et un entretien régulier des pistes et des modules sont réalisés.
- Il est formellement interdit de modifier une piste ou un module, d'utiliser des matériaux et accessoires non fixés qui pourraient constituer un risque (Seul les shapers du club sont autorisés à réaliser des modifications sur les tracés du bike park)
- En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur le terrain, les usagers sont tenus d'avertir les shapers, dans le but de prévenir les risques consécutifs et afin de procéder aux réparations nécessaires.
- Tout pratiquant est tenu au respect de la Nature.
- Afin de ne pas dégrader les pistes qui sont sableuses, il est pros crit de réaliser de gros freinages intempestifs avec sa roue arrière.

**Contact club : [contact@piratebikehourtin.com](mailto:contact@piratebikehourtin.com)**

## ARTICLE 4 : LES GESTES EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'accident :

1. Sécuriser la zone ;
2. Localiser le lieu exact de l'accident (nom et numéro de la piste) ;
3. Prévenir les secours **112** ;
4. Prendre les informations sur le blessé.

Numéros d'urgence :

- **Pompiers 18**
- **Samu 15**
- **Numéro de secours européen est le 112**

## ARTICLE 5 : INFORMATIONS UTILES AUX PRATIQUANTS

- Reconnaître les plus grosses difficultés avant de tenter des passages.
- Prendre connaissances des conditions météorologiques.
- Prendre en compte la difficulté des parcours proposés, des modules, et les limites de son matériel.
- **Ne tenter pas de figures inconsidérées !**
- **Respecter l'environnement et les tracés, ne coupez pas les virages !**
- **Respecter une distance de sécurité entre chaque pratiquant !**
- **Ne pas s'arrêter sur le parcours, stationner toujours en dehors du tracé ! Pour faire des photos ou vidéos, restez en retrait des pistes et soyez vigilants !**
- **Faire preuve de politesse et de respect vis à vis d'autrui notamment des promeneurs.**
- Le Bike Park est situé dans une zone de forte présence en chenilles processionnaires urticantes. Veuillez prendre vos précautions en cas d'allergie au phénomène.